

Tarifs de rémunération des arbitres qui ne sont pas inscrits sur la liste prévue à l'article 77 du Code du travail

En vigueur du

1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017

Mise à jour le 6 juin 2017

**Travail, Emploi
et Solidarité sociale**

Québec 

Table des matières

Liste des arbitres non inscrits par ordre alphabétique.....	1
Tarifs de rémunération des groupements d'arbitres.....	22

Liste des arbitres non inscrits par ordre alphabétique

1. [BRAULT, Serge](#)
2. [CHARBONNEAU, Daniel](#)
3. [CLÉMENT, Jean-Guy](#)
4. [CORBEIL, Jean Alain](#)
5. [CORRIVEAU, Alain](#)
6. [CÔTÉ, André C.](#)
7. [CÔTÉ, Martin](#)
8. [DENIS, Michel](#)
9. [DOUCET, Gilles](#)
10. [FORTIER, François G.](#)
11. [GARANT, Louis](#)
12. [HARDY, Robert](#)
13. [PAQUET, Bernard](#)
14. [PICHER, Michel G.](#)
15. [POULIN, Karine](#)
16. [ROACH, Joseph E.](#)
17. [ST-LAURENT, Pierre](#)
18. [TRUCHON, André](#)
19. [VILLAGGI, Jean-Pierre](#)
20. [VILLENEUVE, Jean-Guy](#)

BRAULT, Serge
ADJUDEX
100, rue de Gaspé, bureau 503
Verdun (Québec) H3E 1E5
adjudex@adjudex.com
www.adjudex.com

Bureau : 514 739-0616
Télécopieur : 514 739-9222

[Retour à la liste des arbitres non inscrits par ordre alphabétique](#)

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 380 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 550 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 190 \$/heure si déplacement en sus d'une journée d'audience, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,75 \$/km

CHARBONNEAU, Daniel
10375, D'Auteuil
Montréal (Québec) H3L 2K3
dan.charb@videotron.ca

Bureau : 514 388-3154
Résidence : 514 388-3154
Télécopieur : 514 388-5357
Cellulaire : 514 726-1638

[Retour à la liste des arbitres non inscrits par ordre alphabétique](#)

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 220 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 3 heures au taux horaire déclaré
- Frais inhérents à l'arbitrage : 140 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :
 - 140 \$ si plus de 30 jours avant la date de l'audience
 - 420 \$ si 30 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 90 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 208455 du 9 décembre 2009 et ses modifications)
- Frais de transport : selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 208455 du 9 décembre 2009 et ses modifications)

CLÉMENT, Jean-Guy
Case postale 180
Saint-Hippolyte (Québec) J8A 3P4
jean-guyclement@bell.net

Bureau : 1 800 363-5678
Résidence : 450 563-5003
Télécopieur : 450 563-3074

[Retour à la liste des arbitres non inscrits par ordre alphabétique](#)

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 350 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 7 heures au taux horaire déclaré
- Frais inhérents à l'arbitrage : 500 \$ dans tous les dossiers plus 50 \$ par journée d'audience supplémentaire à celles prévues
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :
- Les frais inhérents uniquement si une autre audience peut être fixée à la même date.
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si 10 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 175 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,75 \$/km

CORBEIL, Jean Alain
328, 4^e Avenue
Lasalle (Québec) H8P 2J6
j.a.corbeil@videotron.ca

Bureau : 514 658-9818
Télécopieur : 514 658-9724

[Retour à la liste des arbitres non inscrits par ordre alphabétique](#)

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 225 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 325 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 125 \$/heure si déplacement à l'extérieur de Montréal, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,75 \$/km

CORRIVEAU, Alain
5065, rue Jean-Talon Est, suite 902
St-Léonard (Québec) H1S 0B5
alaincorriveau@bell.net

Bureau : 450 242-2435
Télécopieur : 450 242-2432

[Retour à la liste des arbitres non inscrits par ordre alphabétique](#)

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 300 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 400 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 190 \$/heure, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km

CÔTÉ, André C.
2050, boulevard René-Lévesque Ouest,
bureau 506
Québec (Québec) G1V 2K8
accote@videotron.ca

Bureau : 418 864-7425
Cellulaire : 418 717-4425

[Retour à la liste des arbitres non inscrits par ordre alphabétique](#)

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 275 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 8 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 375 \$ dans tous les dossiers + 30 \$ par journée additionnelle
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :
 - 500 \$ plus les frais inhérents si plus de 30 jours avant la date de l'audience
 - 1 000 \$ plus les frais inhérents si entre 11 et 30 jours avant la date de l'audience
 - 1 500 \$ plus les frais inhérents si 10 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 250 \$/heure, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,60 \$/km

CÔTÉ, Martin
C.P. 8475
Chicoutimi (Québec) G7H 5C8
martinco@videotron.ca

Bureau et résidence : 418 696-0086
Cellulaire : 418 817-5859

[Retour à la liste des arbitres non inscrits par ordre alphabétique](#)

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 235 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 8 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 10 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 350 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :
 - 2 heures plus les frais inhérents si plus de 30 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures plus les frais inhérents si entre 30 et 3 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures plus les frais inhérents si 2 jours et moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 100 \$/heure, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement :
 - Repas : selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 208455 du 9 décembre 2009 et ses modifications)
 - Hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,60 \$/km

DENIS Michel
8551, avenue Casgrain
Montréal (Québec) H2P 2L1
md@micheldenisarbitre.ca
www.micheldenisarbitre.ca

Bureau et cellulaire : 514 602-9876

[Retour à la liste des arbitres non inscrits par ordre alphabétique](#)

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 240 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 360 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 0 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 120 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 60 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : Frais réels
- Frais de transport : 0,60 \$/km
 - Avion, train, autobus, taxi : frais réels

DOUCET, Gilles
1338, Carré du Limousin
Québec (Québec) G1G 4W4
gillesdoucet1@sympatico.ca

Bureau : 418 627-6520
Télécopieur : 418 627-6520
Cellulaire : 418 473-8478

[Retour à la liste des arbitres non inscrits par ordre alphabétique](#)

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 140 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 3 heures au taux horaire déclaré
- Frais inhérents à l'arbitrage : 140 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 120 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 208455 du 9 décembre 2009 et ses modifications)
- Frais de transport : selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 208455 du 9 décembre 2009 et ses modifications)

FORTIER, François G.
8500, chemin Royal
Sainte-Pétronille (Québec) G0A 4C0
francoisgfortier@videotron.ca

Bureau : 418 828-1507
Télécopieur : 418 828-1488
Résidence : 418 828-2833

[Retour à la liste des arbitres non inscrits par ordre alphabétique](#)

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 300 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 8 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience de prévue
 - 8 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience de prévue
- Frais inhérents à l'arbitrage : 450 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 250 \$/heure, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels ou 250 \$ per diem
- Frais de transport : 0,80 \$/km

GARANT, Louis
393, rue Gingras
Québec (Québec) G1X 3X8
louis.garant@hotmail.fr

Bureau : 418 353-4347
Télécopieur : 418 204-1353
Secrétariat : 418 380-9326
Cellulaire : 418 563-8188

[Retour à la liste des arbitres non inscrits par ordre alphabétique](#)

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 200 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 300 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 100 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km, temps réel
- Frais de repas : frais réels
- Frais d'hébergement (incluant les repas) : 200 \$ per diem si dans la région de Montréal et 175 \$ per diem si ailleurs au Québec
- Frais de transport : 0,55 \$/km

HARDY, Robert
19, 1^{ère} Avenue Est
Portneuf (Québec) G0A 2Y0
roberthardyportneuf@gmail.com

Télécopieur : 418 286-3917
Cellulaire : 418 580-5244

[Retour à la liste des arbitres non inscrits par ordre alphabétique](#)

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 200 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 8 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 150 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :
 - 2.7 heures au taux horaire déclaré incluant les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 4.5 heures au taux horaire déclaré incluant les frais inhérents de 0 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 100 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km, temps réel
- Frais de repas : 12 \$ pour le déjeuner, 18 \$ pour le dîner, 30 \$ pour le souper
- Frais d'hébergement frais réels
- Frais de transport : 0,43 \$/km

PAQUET, Bernard
3500, Armand Vanasse
Montréal (Québec) H1A 5J8
paquetb@videotron.ca

Bureau : 514 893-1891
Résidence : 514 644-8355

[Retour à la liste des arbitres non inscrits par ordre alphabétique](#)

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 200 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 150 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :
 - 150 \$ plus les frais inhérents si plus de 30 jours avant la date de l'audience
 - 500 \$ plus les frais inhérents si 30 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement :
 - 150 \$/heure (maximum de 4 heures) pour un déplacement supérieur à 2 heures ½ aller retour
- Frais de repas et d'hébergement :
 - Repas : 20 \$/repas
 - Hébergement : 150 \$
- Frais de transport : selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 208455 du 9 décembre 2009 et ses modifications)

PICHER, Michel G.
151, chemin Tour de la Montagne
Cantley (Québec) J8V 3H4
picher@picheradjudication.com

Bureau : 819 827-7620
Secrétariat : 613 236-0485
Télécopieur : 819 827-7621

[Retour à la liste des arbitres non inscrits par ordre alphabétique](#)

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 350 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 3,5 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 3,5 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 520 \$ plus 50 \$ pour fixer chaque journée subséquente d'audience requise
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 30 jours avant la date de l'audience
 - 7 heures au taux horaire déclaré incluant les frais inhérents si 30 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 170 \$/heure si déplacement si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 40 km du bureau
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km

POULIN, Karine
Poulin avocats inc.
7575, route Transcanadienne
Montréal (Québec) H4T 1V6
kpoulin@poulinavocats.com

www.poulinavocats.com
Bureau : 514 745-2882
Télécopieur : 514 695-4449
Cellulaire : 514 464-1663

[Retour à la liste des arbitres non inscrits par ordre alphabétique](#)

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 165 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 210 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :
 - 1 heure au taux déclaré plus les frais inhérents si plus de 30 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux déclaré plus les frais inhérents si entre 30 et 15 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux déclaré plus les frais inhérents si moins de 15 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 70 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 15 km, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,65 \$/km

ROACH, Joseph E.
Section de common law
Faculté de droit
Université d'Ottawa
C.P. 450, Succursale A
57, rue Louis-Pasteur
Ottawa (Ontario) K1N 6N5
jroach@uottawa.ca

Bureau : 613 562-5800 poste 3330
Télécopieur : 613 562-5124

[Retour à la liste des arbitres non inscrits par ordre alphabétique](#)

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 150 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 3 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 6 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
- Frais inhérents à l'arbitrage : 150 \$
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :
 - Aucune indemnité si 30 jours et plus avant la date de l'audience
 - 500 \$ si 30 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 125 \$/heure, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 208455 du 9 décembre 2009 et ses modifications)

ST-LAURENT, Pierre
291, rue Sainte-Ursule
Rimouski (Québec) G5L 3B4
pierre009@globetrotter.net

Bureau et résidence : 418 722-9645
Télécopieur : 418 722-0203
Cellulaire : 418 750-4111

[Retour à la liste des arbitres non inscrits par ordre alphabétique](#)

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 175 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 3 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 3 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
- Frais inhérents à l'arbitrage : 175 \$
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :
 - 140 \$ si plus de 30 jours avant la date de l'audience
 - 420 \$ si 30 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 90 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 208455 du 9 décembre 2009 et ses modifications)
- Frais de transport : selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 208455 du 9 décembre 2009 et ses modifications)

TRUCHON, André
1401, Chemin du Cap
St-Honoré-Chicoutimi (Québec) G0V 1L0
velnor@videotron.ca

Bureau : 418 673-4481
Télécopieur : 418 673-4074

[Retour à la liste des arbitres non inscrits par ordre alphabétique](#)

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 160 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 3 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 3 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 3 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 160 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré incluant les frais inhérents si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 150 \$/heure, temps réel, si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau
- Frais de repas et d'hébergement : selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 208455 du 9 décembre 2009 et ses modifications)
- Frais de transport : selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 208455 du 9 décembre 2009 et ses modifications)

VILLAGGI, Jean-Pierre
1180, boulevard Curé-Poirier Est,
bureau 302
Longueuil (Québec) J4J 0A4
villaggi.jean-pierre@uqam.ca

Bureau : 450 674-7796
Télécopieur : 514 252-6818

[Retour à la liste des arbitres non inscrits par ordre alphabétique](#)

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 220 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 8 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
- Frais inhérents à l'arbitrage : 400 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si plus de 60 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 125 \$/heure, temps réel, si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : selon la directive du Conseil du trésor (C.T. 208455 du 9 décembre 2009 et ses modifications)

VILLENEUVE, Jean-Guy
5790, boul. Étienne-Dallaire
Bureau 205
Lévis (Québec) G6V 8V6

www.ksavocats.com
Bureau : 418 838-5549
Télécopieur : 418 838-5518

[Retour à la liste des arbitres non inscrits par ordre alphabétique](#)

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 250 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 300 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 110 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,60 \$/km

Tarifs de rémunération des groupements d'arbitres

Sous réserve des conditions fixées à l'article 16 du [Règlement sur la rémunération des arbitres](#), un arbitre membre d'un groupement d'arbitres peut, lorsqu'il agit dans le cadre d'un dossier qui lui est soumis par ce groupement, réclamer une rémunération forfaitaire prévue au tarif du groupement. Le groupement d'arbitres doit alors produire une déclaration de tarif de rémunération.

Les tarifs de rémunération des groupements d'arbitres répondants aux conditions prévues au règlement apparaissent dans la présente section.

[Retour à la table des matières](#)

GAMM – GROUPE D'ARBITRAGE ET DE
MÉDIATION SUR MESURE
31, rue François Langlois
Montréal (Québec) H1A 5B5
info@legamm.com

Téléphone : 514 498-8198
Sans frais : 1 877 677-6722
Télécopieur : 514 498-8199

[Retour à la table des matières](#)

Tarifs de rémunération

- Montant forfaitaire quotidien :
 - 1 500 \$ par journée complète d'audience, de délibéré ou de rédaction
 - 750 \$ par demi-journée d'audience, de délibéré ou de rédaction
- Rémunération minimale :
 - 750 \$ par demi-journée d'audience
- Frais inhérents :
 - 250 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement :
 - 140 \$/heure si déplacement en dehors de la journée de travail
 - 200 \$/heure si déplacement entre 9 h 30 et 17 h
- Frais de repas et d'hébergement :
 - Repas : 60 \$/jour (15 \$ déjeuner, 20 \$ dîner, 25 \$ souper)
 - Hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km

SAA – SERVICE D'ARBITRAGE
ACCÉLÉRÉ INC.
172, rue Édouard-Drouin
Saint-Jérôme (Québec) J7Y 5J1
nwaldron@arbitragesaa.com

Téléphone : 450 443-6609
Sans frais : 1 877 443-6609
Télécopieur : 855 799-3227

[Retour à la table des matières](#)

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 300 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 7 heures pour une journée d'audience
 - 4 heures de plus si une demi-journée additionnelle d'audience est fixée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 450 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date d'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement :
 - Inclus dans le montant forfaitaire quotidien si pendant la journée normale dans un rayon de 40 km
 - 150 \$/heure si le déplacement s'effectue au-delà de la journée normale (9 h à 17 h)
- Frais de repas et d'hébergement : Frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km